

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG2024-342

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par la Gendarmerie de Bayeux,
CONSIDÉRANT qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement et la sécurité lors de la venue du Ministre de l'Intérieur,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdit du 15 mai 2024 10h00 au 16 mai 2024 fin de la cérémonie :

- *Avenue Conseil, sur l'ensemble des stationnements situés entre le boulevard du 6 juin et la rue Elie Dodeman.*

Article 2 - La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par le demandeur.

Article 3 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 4 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

A l'Hôtel de Ville, le quatorze mai deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
Patrick CREVEL
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

